

E.N.S.S.I.B.
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE
CLAUDE BERNARD
LYON I

DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Rapport de Stage

Etude préliminaire à la mise en place d'une base de données
"Monnaie-Finance-Banque"

Emmanuelle Froget

Alain Fayen

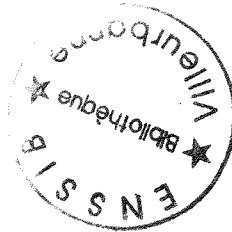
Association Lyon Place Financière

1992

E.N.S.S.I.B.
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE
CLAUDE BERNARD
LYON I

DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE



Rapport de Stage

Etude préliminaire à la mise en place d'une base de données
"Monnaie-Finance-Banque"

Emmanuelle Froget

Alain Fayen

Association Lyon Place Financière

1992

1992
ID
ST 4

Etude préliminaire à la mise en place d'une base de données "Monnaie-Finance-Banque"

Emmanuelle Froget

RESUME

Etude préliminaire et proposition de mise en place d'une base de données de références bibliographiques commune à la Société des Bourses Françaises, à la Banque de France et au Département Monnaie-Finance-Banque de Lyon II, dans le but de faciliter l'accès à l'information et le regroupement des ressources documentaires de ces organismes en matière monétaire, financière et bancaire.

DESCRIPTEURS

Base donnée, Référence bibliographique, Analyse, Conception, Presse.

ABSTRACT

Preliminary study and proposal to set up a bibliographic references database common to the Société des Bourses Françaises, the Banque de France and the Département Monnaie-Finance-Banque of Lyon II, in order to facilitate access to information and grouping of documentary resources of the above organisms in monetary, financial and banking matter.

KEYWORDS

Database, Bibliographic reference, Analysis, Design, Press.

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ETUDE	1
1.1. LES INITIATEURS DU PROJET	1
1.1.1. La Société des Bourses Françaises	1
1.1.2. La Banque de France	1
1.1.3. Le Groupe de Recherche et de Formation Monnaie-Finance- Banque	2
1.2. L'ASSOCIATION LYON PLACE FINANCIERE	2
1.3. NAISSANCE DU PROJET	3
1.4. CONTRAINTES ET LIMITES	3
2. DEFINITION DES DOMAINES COUVERTS PAR L'ETUDE	3
2.1. TYPE DE DOCUMENTS	3
2.2. THEMES COUVERTS	4
2.2.1. Finance	4
2.2.2. Monnaie	4
2.2.3. Banque	5
2.2.4. Conjoncture	5
3. ANALYSE DE L'EXISTANT	5
3.1. ORGANISATION	5
3.1.1. Banque de France	5
3.1.2. Société des Bourses Françaises	6
3.1.3. Groupe de Recherche et de Formation Monnaie-Finance- Banque	8
3.1.4. Organismes avec lesquels une collaboration est envisagée	9
3.1.4.1. Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables	9
3.1.4.2. Chambre de Commerce et d'Industrie	10
3.2. EXPLOITATION DE LA PRESSE	11
3.2.1. Revues de presse	11
3.2.1.1. Procédures	11
3.2.1.2. Volumes	14
3.2.2. Dossiers de documentation	15
3.2.2.1. Domaines	15
3.2.2.2. Volumes	16
3.3. TEXTES NORMATIFS	16
4. AXES D'AMELIORATION	17
4.1. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME ACTUEL	17

4.1.1. Forces	17
4.1.1.1. Une grande masse d'informations	17
4.1.1.2. Spécificité et complémentarité des sources et des traitements	18
4.1.2. Faiblesses	19
4.2. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	19
4.3. OPTIONS DE GESTION RETENUES	19
4.3.1. Répartition des tâches	19
4.3.1.1. Suivi de la presse	19
4.3.1.2. Suivi de la réglementation	20
4.3.2. Format commun d'analyse	20
5. LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES DE REFERENCES	21
5.1. MISE EN PLACE DE LA BASE	22
5.1.1. Structure de la base	22
5.1.2. Matériel	23
5.1.3. Fonctionnalités attendues du logiciel de recherche documentaire	23
5.2. ALIMENTATION DE LA BASE	24
5.2.1. Procédures	24
5.2.2. Echange, durée de vie et sauvegarde des données	25
5.2.3. Ressources humaines	26
5.3 BUDGET	27
6. PERSPECTIVES ULTERIEURES	27

Annexes
Bibliographie

1. PRESENTATION DE L'ETUDE

Le projet de création d'un centre de documentation "Monnaie-Finance-Banque" a pour initiateurs la **Société des Bourses Françaises**, la **Banque de France** et le **Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque** de l'Université Lyon II. Son étude a été confiée à l'Association Lyon Place Financière, au sein de laquelle s'est effectué le stage.

1.1. LES INITIATEURS DU PROJET

1.1.1. La Société des Bourses Françaises

La S.B.F. et ses filiales concentrent l'ensemble de leurs activités sur les métiers traditionnels de la Bourse : la cotation, la compensation et la diffusion.

L'ensemble du groupe assume cinq missions :

- * la cotation des titres et les opérations financières,
- * la gestion du système de négociation sur le marché central et sur le MONEP¹,
- * la diffusion de l'information,
- * la compensation des opérations sur le marché central et sur le MONEP,
- * le contrôle des sociétés de bourse et de leurs activités.

Dans le cadre du marché national français, la SBF dispose autour de ses services parisiens de six Délégations régionales, dont celle de Lyon², lui permettant d'effectuer sur le terrain l'action commerciale indispensable auprès des investisseurs, des intermédiaires financiers, des émetteurs inscrits sur les places régionales ainsi qu'auprès des sociétés susceptibles d'être cotées. Cela recouvre :

- * la prospection de nouveaux émetteurs,
- * les introductions en Bourse,
- * les opérations sur titres,
- * l'analyse et le suivi des valeurs,
- * le relais des décisions réglementaires auprès de la communauté financière locale.

1.1.2. La Banque de France

La Banque de France a pour principales missions :

- * l'émission de la monnaie fiduciaire,
- * la définition et la mise en oeuvre de la politique monétaire,
- * la réglementation et la surveillance du système bancaire et des marchés de capitaux,
- * la gestion des moyens de paiement scripturaux et la surveillance des systèmes d'échanges.

La Banque de France dispose de 234 comptoirs. L'échelon régional est constitué par le collège des chefs de comptoir de la région, qui se réunit périodiquement sous la présidence du Directeur Régional. Dans chaque "succursale régionale", un secrétariat de région a en charge l'ensemble des travaux économiques et financiers effectués au titre de la région.

¹ Marché des options négociables de Paris

² Voir l'organigramme de la délégation en annexe 1

L'activité du secrétariat de Lyon³ repose sur la constitution, la mise à jour et le traitement d'une importante documentation financière qui permet d'assurer l'information d'un large public.

Ses travaux comprennent en outre :

- * Les inventaires régionaux d'entreprises et d'établissements.
- * La centralisation des statistiques bancaires.
- * Les publications régionales :
 - la lettre mensuelle régionale,
 - l'activité du commerce et des services,
 - les cahiers régionaux de la Banque de France,
 - l'enquête sur le comportement des entreprises de l'industrie et du BTP en Rhône-Alpes,
 - l'enquête logement,
 - la note financière annuelle,
 - la situation du système productif.

1.1.3. Le Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque

Le Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque fédère :

* Le département de formation de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, Université Lyon II.

Ce département propose des formations de second et troisième cycle en économie monétaire, financière et bancaire (une maîtrise, quatre D.E.S.S. et un D.E.A.). Il a en outre le statut d'Ecole doctorale.

* Le Centre de Recherche Monnaie-Finance-Banque, qui a trois domaines d'études : les pratiques financières en Afrique, l'histoire monétaire et financière, l'analyse théorique et appliquée des phénomènes financiers contemporains.

Le Centre de Recherche appartient au Groupement de Recherche Coordonnée Monnaie et Financement (GDR) 0098 du C.N.R.S.

1.2. L'ASSOCIATION LYON PLACE FINANCIERE

L'objectif de l'Association, créée en octobre 1987, est de promouvoir le développement des activités financières à Lyon, de manière à accroître le rayonnement de Lyon comme place financière régionale, nationale et européenne.

A cette fin, l'Association rassemble les acteurs financiers de la région. Elle compte actuellement 307 adhérents.

Le comité exécutif se compose de :

- M. Michaux, Président
- M. Perrier, Vice-Président
- M. Subra, Vice-Président
- M. De Lagrevol, Trésorier

L'Association dispose d'une équipe exécutive.

³ Voir l'organigramme de la succursale en annexe 2

1.3. NAISSANCE DU PROJET

Le projet de centre de documentation est né des constatations suivantes, effectuées par la S.B.F. et le Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque :

- L'information, dans le domaine financier, est riche et abondante.
- Les divers organismes concernés (S.B.F., Lyon II et Banque de France) reçoivent, élaborent et traitent une grande masse d'informations utiles et complémentaires.
- Cependant, la dispersion des lieux où l'information est disponible rend toute recherche très difficile, en particulier pour les étudiants.
- D'autre part, le traitement de l'information brute n'est pas toujours efficace, en raison de la nature des sources d'information et du caractère marginal de l'activité documentaire au sein des services.
- Les initiateurs du projet ressentent donc comme nécessaire l'étude d'un projet de centre de documentation qui permettrait de résoudre ces deux difficultés.

1.4. CONTRAINTES ET LIMITES

1.4.1. Contraintes organisationnelles

- * Pas de remise en cause des implantations physiques des structures existantes.
- * Identification claire des partenaires dans le service rendu.

1.4.2. Contraintes humaines et administratives

- * Pas de création de poste.

2. DEFINITION DES DOMAINES COUVERTS PAR L'ETUDE

2.1. TYPE DE DOCUMENTS

L'analyse de l'existant, aussi bien à la Banque de France qu'à la Société des Bourses Françaises, montre que la principale source d'information est la presse d'informations générales⁴. Elle représente, à elle seule, 60 % de la documentation disponible.

Cette constatation est étayée par une enquête menée auprès de onze organismes financiers extérieurs⁵. Dix des personnes interrogées classent en effet la presse comme première source d'informations, avant les études financières et les textes à caractère réglementaire.

D'autre part, la presse pose des problèmes de traitement particuliers :

- * Etant par définition une source d'informations d'actualité, elle nécessite une exploitation rapide, faute de quoi elle perd beaucoup de sa pertinence.
- * Le caractère souvent général des articles en rend le classement dans un dossier très "pointu" difficile. Pour pallier cette difficulté, il faut soit conserver l'article en plusieurs exemplaires, soit ne prendre en

⁴ Voir la section 3, Analyse de l'existant

⁵ Voir la liste en annexe 3

considération que son sujet principal, au détriment d'informations qui seraient par ailleurs pertinentes.

* Les articles étant photocopiés avant d'être rangés dans les dossiers, ils se présentent sous la forme de feuilles volantes. Cela provoque de fréquents déclassements des documents, que ce soit par rapport à leur ordre chronologique initial ou de dossier à dossier.

* enfin, tous les utilisateurs extérieurs interrogés se plaignent du fait qu'on ne puisse plus exploiter la presse une fois passé un certain délai. Faute de classement thématique, il est quasiment impossible de trouver un article dont on ne se souvient pas précisément. De plus, aucune recherche systématique n'est effectuée : il faut que l'utilisateur se rappelle avoir vu passer un article concernant le sujet qui l'occupe pour effectuer une recherche dans la presse. La presse est donc sous-exploitée.

Toutes ces considérations, ainsi que le fait que les étudiants et chercheurs du Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banques souffrent de l'absence de périodiques d'informations générales, conduisent à mener l'étude autour de l'exploitation de la presse à caractère général.

Il a de plus été décidé d'inclure dans le champ de l'étude les textes à caractère réglementaire :

* Parce qu'ils présentent le même caractère d'informations "d'actualité" que la presse.

* Parce qu'ils sont indispensables, pour tous les organismes financiers, pour mener à bien leurs opérations.

* Enfin, parce que la partie "jurisprudentielle" de ces textes présente les mêmes caractéristiques de traitement que la presse.

2.2. THEMES COUVERTS

2.2.1. Finance

- * Les opérations de prise de contrôle
- * Les sociétés cotées
- * La déontologie boursière
- * Les intervenants du marché
- * L'évolution des places boursières
- * Les produits financiers
- * Les opérations de haut de bilan
- * Les différentes catégories de titres
- * Les différentes méthodes de négociation
- * Les organismes du marché
- * Les techniques de financement à long terme
- * La gestion des risques financiers
- * Les opérations optionnelles
- * L'appel public à l'épargne

2.2.2. Monnaie

- * La politique monétaire de la France
- * La politique monétaire des principaux pays étrangers
- * Le système monétaire européen

2.2.3. Banque

- * Le système bancaire français
- * Le système bancaire régional
- * Le financement du crédit

2.2.4. Conjoncture

- * La conjoncture nationale
- * La conjoncture régionale
- * Les principaux secteurs d'activité de la région

3. ANALYSE DE L'EXISTANT

3.1. ORGANISATION

3.1.1. Banque de France

3.1.1.1. Personnel

- 3 agents :
 - 2 à temps plein,
 - 1 à 80 %.

3.1.1.2. Locaux

- Bureau des documentalistes
- Pièce de consultation.

3.1.1.3. Fonds documentaire

- Accès à la base de données documentaires bibliographiques interne "REMI".
- Publications éditées et/ou diffusées par la Banque de France
 - Au nombre de 40, elles se répartissent ainsi :
 - 7 publications de la Banque de France
 - 3 publications du Conseil National du Crédit
 - 5 publications de la Commission Bancaire
 - 8 "Collection" Statistiques
 - 6 "Collection" Entreprises
 - 4 "Collection" Conjoncture
 - 3 "Collection" Etudes
 - 2 "Collection" Régions
 - 2 "Collection" Communication et Promotion
- Documents émanant des sociétés :
 - Rapports d'activité
 - Introductions en Bourse
 - Augmentation du capital
 - Statuts
- Périodiques :
 - La Banque de France en reçoit 66, parmi lesquels on peut distinguer :
 - 8 périodiques d'informations générales
 - 8 revues concernant l'étranger

- 7 revues de conjoncture
- 7 revues concernant la région
- 5 revues bancaires
- 5 revues sectorielles
- 4 périodiques d'économie générale
- 4 revues financières

La Banque de France à Lyon reçoit en outre quotidiennement l'analyse de presse de la Banque de France Paris, qui présente les résumés d'articles sélectionnés dans la presse nationale.

- Etudes de conjoncture de la Banque de France.
- Publications de la COB.
- Textes à "caractère réglementaire"

3.1.1.4. Traitements

- Classement chronologique des publications.
- Elaboration d'une "Revue de Presse" à usage interne.
- Constitution de dossiers thématiques archivés selon des plans de classement.
 - Documentation générale thématique (presse)
 - Documentation sectorielle (études de conjoncture et presse)
 - Documentation entreprises (presse, décisions et avis, documents émanant de l'entreprise)
 - Documentation régionale

Au total, 31,2 mètres de documentation dont 22,8 mètres sous forme de dossiers.

3.1.1.5. Diffusion

- Accès libre à la documentation en interne,
- Centre ouvert au public dans les heures d'ouverture de la Banque : environ 10 visites par semaine, dont 55% d'étudiants.

3.1.2. Société des Bourses Françaises

3.1.2.1. Personnel

- 1 agent, responsable des relations extérieures, qui travaille à temps partiel.

3.1.2.2. Locaux

- Pas de local spécifique.

3.1.2.3. Fonds documentaire

- **Publications éditées et/ou diffusées par la S.B.F.**
 - Textes réglementaires
 - Brochures d'informations générales
 - Brochures d'informations techniques
 - Documents d'informations statistiques : nationales et lyonnaises
- **Documents émanant des sociétés**
 - Rapports d'activité
 - Introductions en bourse
 - Augmentation du capital
 - Statuts
- **Périodiques**
La S.B.F. reçoit **38** périodiques, pour la plupart des périodiques d'informations générales et financières.

La S.B.F. reçoit en outre quotidiennement la revue de presse de la S.B.F. Paris, qui reproduit en totalité une sélection d'articles de la presse nationale et internationale.

- **Ouvrages**
Les ouvrages récents, au nombre d'une **vingtaine**, portent sur les sujets suivants :
 - Dictionnaires
 - Droit
 - Second marché
 - Bourse
 - Entreprises.

3.1.2.4. Traitements

- **Mise à disposition des documents vendus**
- **Elaboration d'une Revue de Presse bi-hebdomadaire, à diffusion externe**
- **Constitution de dossiers thématiques**
 - Documentation générale thématique (presse)
 - Documentation sociétés cotées régionales (presse, B.A.L.O., décisions et avis, documents émanant des sociétés)
- **Archivage des périodiques et des ouvrages.**

Au total, **22** mètres de documentation.

3.1.2.5. Diffusion

- **Accès libre à la documentation en interne**
- **Documentation accessible au public : environ 2 visites d'étudiant par semaine.**
- **Diffusion de la revue de presse en interne, mais aussi à des abonnés extérieurs, au nombre de 16 (tous des organismes financiers).**

3.1.3. Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque

3.1.3.1. Personnel

- Pas de personnel propre affecté à la documentation

3.1.3.2. Locaux

- Un centre de documentation à usage interne (chercheurs et étudiants de 3^e cycle)
- La bibliothèque de 3^e cycle, dépendant de la faculté de sciences économiques et de gestion

3.1.3.3. Fonds documentaire

- Financement d'abonnements au profit de la bibliothèque de 3^e cycle.
Au nombre de 5, ces abonnements concernent des revues très techniques.
- Financement d'acquisitions au profit de la bibliothèque de 3^e cycle.
Ce financement représente une dizaine d'ouvrages par an (moyenne des cinq dernières années)

Les abonnements et les acquisitions ont représenté en 1991 pour le Groupe de Formation et de Recherche un budget de 5 200 F.

- Mémoires de D.E.A. et de D.E.S.S.
Environ 40 mémoires sont actuellement déposés à la bibliothèque de 3^e cycle.
Cela représente une moyenne de 3,5 mémoires par an.
- Publications des chercheurs du Groupe de Formation et de Recherche.

3.1.3.4. Traitements

- Référencement des ouvrages dans des fichiers manuels "auteur" et "matière"
- Classement des ouvrages selon la classification Dewey
- Mise à disposition des revues

3.1.3.5. Diffusion

- Ouverture de la bibliothèque aux étudiants des Universités.
- Possibilité de prêts d'ouvrages et de revues.

3.1.4. Organismes avec lesquels une collaboration est envisagée

Deux organismes avec lesquels une coopération peut être envisagée, parce que leurs domaines d'intérêts sont proches de ceux concernés par le projet, ont fait l'objet d'une rapide analyse de l'existant.

3.1.4.1. Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables⁶

3.1.4.1.1. Personnel

- Pas de personnel affecté à la documentation

3.1.4.1.2. Locaux

- Une pièce de consultation dans laquelle la documentation est en accès libre.

3.1.4.1.3. Fonds documentaire

- **Ouvrages.**

Ce sont des ouvrages de référence, pour la plupart obsolètes.

- **Périodiques.**

Ce sont des revues de technique comptable.

- **Mémoires.**

Il y en a actuellement
526.

3.1.4.1.4. Traitements

- Mise à disposition du fonds documentaire.

- Absence de référencement de l'information.

3.1.4.1.5. Diffusion

- Centre de documentation ouvert dans les heures d'ouverture du Conseil Régional : les visites sont rares ; seuls les mémoires sont consultés.

3.1.4.1.6. Projets du Conseil Régional

Trois scénarios sont possibles :

1 - Centre de documentation indépendant

Automatisation en deux étapes du Centre :

a - Automatisation de la gestion de la bibliothèque (abonnements, catalogage, prêts)

b - Mise en place de fonctions informatisées de recherche documentaire.

⁶ Etude réalisée par Mlle Katarina FANOVA, stagiaire de l'E.N.S.S.I.B.

Les coûts identifiés dans cette optique sont de :

- 250 000 FF. d'investissements et de mise à jour du fonds.
- 200 000 FF./an de fonctionnement.

2 - Centre de documentation en coopération avec la bibliothèque du C.R.D⁷. à Paris

- a - Centre lyonnais indépendant, consultation de la base de données de Paris par minitel.
- b - Centres connectés en permanence, ce qui permettrait un catalogage collectif et le prêt entre bibliothèques.

3 - Possibilité d'une coopération avec le réseau de banques à Lyon

3.1.4.2. Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône

3.1.4.2.1. Personnel

- Cinq documentalistes.

3.1.4.2.2. Locaux

- Une pièce de travail à l'usage du public et deux bureaux pour les documentalistes, à l'intérieur de la C.C.I..

3.1.4.2.3. Fonds documentaire

- Ouvrages
- Accès à plus de 1000 bases de données.
- Abonnement à plus de 100 périodiques.
- Base de données interne au réseau des Chambres de Commerce

3.1.4.2.4. Traitements

- Elaboration de dossiers de presse (locale), principalement autour des entreprises et des secteurs d'activité, à partir des périodiques suivants :

Lyon Figaro	Lyon Libération
Lyon Matin	Le Progrès de Lyon
Le Tout Lyon	...

En matière financière, on trouve les dossiers suivants :

Mécanisme boursier	Notation boursière
Profession boursière	Bourse de Lyon
Marché financier	Place financière

⁷ Centre de Recherche et de Documentation de l'Ordre

3.1.4.2.5. Diffusion

La communication d'informations, l'interrogation des bases de données et, d'une manière plus générale, les services documentaires sont réservés aux entreprises et aux créateurs d'entreprises.

On dénombre plus de 100 000 questions par an (entre 30 et 40 questions par jour).

3.2. EXPLOITATION DE LA PRESSE

3.2.1. Revues de presse

3.2.1.1. Procédures

3.2.1.1.1. Banque de France

La Banque de France élabore une revue de presse quotidienne⁸ et une revue de presse hebdomadaire, qui font l'objet d'une diffusion interne.

3.2.1.1.1.1. Sélection

Les périodiques sont répartis entre les trois documentalistes et trois chefs de service. Chaque périodique n'est dépouillé que par une personne.

La liste des journaux quotidiennement dépouillés est la suivante⁹ :

Bref Rhône-Alpes	Les Echos
Le Figaro ¹⁰	Le Progrès de Lyon
Le Monde	La Tribune

La sélection des articles se fait selon les critères suivants :

- Activité économique globale :
 - niveau conjoncturel,
 - entreprises régionales.
- Questions internationales importantes.
- Monnaie / Marchés monétaires.
- Banques.

La sélection et le découpage des articles demande environ une heure par jour et par personne.

3.2.1.1.1.2. Circulation

Les articles sélectionnés sont découpés et photocopiés en plusieurs exemplaires. Ils sont ensuite placés tels quels dans des chemises de circulation. La mention manuscrite de la date de publication et de la source est, le cas échéant, ajoutée.

⁸ Voir schéma en annexe 4

⁹ Liste constituée à partir du dépouillement des revues de presse de la Banque de France Lyon

¹⁰ Edition lyonnaise

* Circulation quotidienne

Elle se fait dans deux chemises (répartition par étage), qui contiennent les mêmes articles. Ces chemises sont destinées aux Directeurs et à leurs adjoints.

Les articles sont classés en grandes rubriques :

- Marchés financiers,
- Banque, crédit, épargne,
- Conjoncture,
- Monnaie,
- Entreprises, région,
- Europe,
- Questions internationales.

* Circulation hebdomadaire

Elle se fait dans trois chemises, destinées au secrétariat régional, aux directeurs et aux chefs de service.

Ces chemises contiennent :

- La copie des sommaires des revues hebdomadaires et mensuelles reçues par le centre de documentation,
- Les publications de la Banque de France (relevés hebdomadaires et les *Faits saillants* de la semaine, en particulier),
- Une chemise de presse avec les articles relevés dans les hebdomadaires et les mensuels, ainsi que les articles particulièrement longs ou sous forme de dossiers des quotidiens.

Il est à noter qu'un article ne circule qu'une fois.

3.2.1.1.1.3. Classement

Les chemises sont retournées au centre dès la fin de la diffusion. Les articles sont alors classés dans les dossiers qui les concernent.

Un article touchant plusieurs dossiers sera classé en plusieurs exemplaires.

Dès ce moment, aucune trace de la revue de presse de la Banque de France ne peut être décelée.

3.2.1.1.2. Société des Bourses Françaises

Deux fois par semaine, les lundi et vendredi, la SBF produit une revue de presse élaborée à partir des principaux périodiques d'informations générales et financières. Cette revue fait ensuite l'objet d'une diffusion interne et externe. Le traitement se déroule de la manière suivante¹¹ :

3.2.1.1.2.1. Sélection

* Dès réception des périodiques, ceux-ci sont répartis entre quatre personnes, qui sélectionnent les articles.

¹¹ Voir schéma en annexe 5

La liste des journaux effectivement dépouillés est la suivante¹² :

Les Affaires savoyardes	Agefi
Bref Rhône-Alpes	La Cote Desfossés
Dynasteurs	Les Echos
Entreprises Rhône-Alpes	Epargne et Finance
L'Expansion	Le Figaro ⁶
Investir	Le Journal des Finances
Le Journal du Textile	La Lettre boursière
La Lettre de l'Expansion	Libération ⁶
Lyon Matin	Le Marché financier de Paris
Le Monde ⁶	Le Nouvel Economiste
Option Finance	Les petites Affiches lyonnaises
Plus-Values	Le Progrès de Lyon
Le Tout Lyon	La Tribune
Valeurs actuelles	La Vie Française

Il est à noter que la répartition des publications n'obéit à aucune règle stricte. Ainsi, en cas de départ en mission d'une des personnes concernées, d'autres dépouilleront les journaux. De même, il arrive occasionnellement qu'un article soit marqué par une tierce personne.

Chaque périodique est dépouillé par plusieurs personnes, sans qu'il n'y ait là non plus de règle.

Le dépouillement demande entre un quart d'heure et une demi-heure par jour et par personne.

Il y a quatre "codes" de sélection :

- Revue de presse,
- Prospection
- Sociétés cotées,
- Documentation générale.

* Les périodiques sont ensuite transmis à la personne chargée des relations extérieures, qui complète la revue de presse :

- par des articles de presse qui auraient échappé à la première sélection,
- par les publications au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires.

* Les articles sélectionnés pour la revue de presse concernent les sujets suivants :

- "Toutes" les informations sur les sociétés cotées à Lyon, où sur les sociétés cotées de la région de Lyon.
- Les informations financières concernant la zone d'influence de Lyon.
- Les informations générales dans les domaines de la finance et de la Bourse.

3.2.1.1.2.2. Mise en page

* Les articles ainsi sélectionnés sont transmis une première fois au service de reprographie, pour y être reproduits.

* Seuls les articles notés "revue de presse" et "sociétés cotées" paraîtront dans la revue de presse. Les autres sont classés immédiatement dans les dossiers de documentation concernés.

¹² Liste constituée à partir du dépouillement des revues de presse de la S.B.F. Lyon

Il convient cependant de signaler qu'un article peut recevoir deux destinations (par exemple, "revue de presse" et "documentation générale"). Dans ce cas, ils seront photocopiés en double exemplaire pour figurer dans la revue et être classés.

La mise en page consiste en :

- le découpage des articles,
- le collage sur des feuilles A4,
- le numérotage, non systématique, des feuilles,
- la mention, manuscrite, des références des articles,
- la rédaction du sommaire ; celui-ci se divise en trois parties :

1.Publications au B.A.L.O.

Les publications au B.A.L.O. sont classées dans l'ordre alphabétique des sociétés qu'elles concernent. Elles sont référencées par le nom de la société suivi de la date de publication.

2.Informations sur les sociétés cotées

Les informations sur les sociétés cotées sont classées dans l'ordre alphabétique des sociétés concernées. Elles sont référencées par le nom de la société, suivi entre parenthèses du nom du journal et de la date de publication.

3.Informations générales

Les informations générales sont classées par ordre d'importance thématique : la Bourse, Lyon, région... Cependant, les longs articles sont placés de préférence à la fin de la revue.

Enfin, chaque publication des *Notes bleues* est signalée par son numéro et son sommaire, avec la mention "à consulter à la SBF".

La mise en page demande cinq heures de travail par semaine.

3.2.1.1.2.3. Diffusion et archivage

La revue de presse est alors transmise au service de reprographie, qui la photocopie, l'agraffe et en assure l'expédition aux abonnés extérieurs.

Un exemplaire de chaque sommaire est inséré dans une pochette transparente et rangé, dans l'ordre chronologique, dans un classeur.

Un exemplaire de chaque revue de presse est gardé dans l'armoire de documentation, dans un carton. Les revues de presse y apparaissent dans l'ordre chronologique.

3.2.1.2. Volumes

* S.B.F. Lyon

Les sommaires des revues de presse de novembre 1991, décembre 1991, janvier 1992 et février 1992 ont été dépouillés.

Le nombre moyen d'articles par mois est de **329,75**, ce qui représente, une fois la revue mise en page, **210,4** pages.

En un an, la S.B.F. Lyon reproduit donc **3957** articles en moyenne, et édite **2524,8** pages.

* S.B.F. Paris

Les sommaires de revues de presse de novembre 1991, décembre 1991, janvier 1992 et février 1992 ont été dépouillés.

Le nombre moyen d'articles par mois est de 770, ce qui représente, une fois la mise en page effectuée, 634,5 pages.

En un an, la S.B.F. Paris reproduit donc 9240 articles en moyenne, et édite 7614 pages.

* B.D.F. Lyon

Le dépouillement a porté sur les chemises de circulation du 16 au 27 mars.

Le nombre moyen d'articles par jour est de 18,25, soit 410,625 articles par mois et 4927,5 articles par an.

En se fondant sur la moyenne établie grâce aux revues de presse de la S.B.F. (1,4 article par page), cela donnerait 293,75 pages par mois et 3519,65 pages par an.

* B.D.F. Paris

Le dépouillement a porté sur les analyses de presse du 21 avril au 7 mai.

Le nombre moyen d'articles par jour est de 18,85, soit 424,125 articles par mois et 5089,5 par an.

Cela représenterait un volume d'édition de 302,9 pages par mois, et de 3635,35 pages par an.

Il y a, au total, 81,37 articles par mois qui sont reproduits au moins deux fois. Si l'on regroupait les quatre revues de presse, on aurait donc un nombre annuel d'articles reproduits de 22 237,56. Cela représenterait un volume d'édition de 15 884 pages.

3.2.2. Dossiers de documentation

La Banque de France Lyon et la Société des Bourses Françaises Lyon constituent des dossiers de documentation dont la presse est la principale source : elle représente 60 % en moyenne du contenu des dossiers (47,56 à la Banque de France et 72,44 à la S.B.F.). Les autres documents figurant dans les dossiers sont des brochures d'informations générales, les annonces au *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires*, les décisions et avis du C.B.V. et de la S.B.F., et les rapports d'activités des entreprises.

En ce qui concerne la Banque de France, les articles retenus pour les dossiers d'informations sont ceux qui ont fait l'objet de la revue de presse. A la S.B.F. peuvent en outre être sélectionnés des articles qui ne sont pas parus dans la revue.

3.2.2.1. Domaines

* B.D.F. Lyon

La Banque de France Lyon dispose de 395 dossiers suspendus de documentation, qui concernent les sujets suivants :

Finances	14
Crédit	27

Banque	22
Monnaie, épargne, comptabilité nationale	24
Politique économique	21
Questions internationales	51
Economie	13
Entreprises régionales	221

* S.B.F. Lyon

La Société des Bourses Françaises suit 275 dossiers ainsi répartis :

Finance	60
Sociétés cotées régionales	215

On retrouve donc les mêmes critères de sélection que pour les revues de presse.

3.2.2.2. Volumes

* B.D.F. Lyon

6 mètres de rayons pour 172 dossiers d'informations générales.

4 mètres de rayons pour 221 dossiers sur les entreprises.

Cela représente environ 14250 feuilles où sont reproduits des articles, soit un accroissement de 1800 feuilles par an. Cette affirmation est cependant à nuancer en raison d'une part du recours désormais établi à la base de données REMI¹³ et d'autre part du retard pris dans le classement des articles.

La durée de vie des documents varie selon les dossiers et est en moyenne de huit ans.

* S.B.F. Lyon

2 mètres de rayons pour 60 dossiers d'informations générales.

9 mètres de rayons pour 215 dossiers sur les sociétés cotées.

Cela représente environ 23900 feuilles où sont reproduits des articles, soit un accroissement de 4780 feuilles par an.

La durée de vie des documents est de cinq ans pour les dossiers couramment utilisés.

3.3. LES TEXTES NORMATIFS

Les textes intéressant les domaines financier et bancaire émanent du Parlement, du Gouvernement, de la Communauté Economique Européenne, mais aussi des instances suivantes : Commission des Opérations de Bourse, Conseil des Bourses de Valeurs, Comité de la Réglementation Bancaire, Commission Bancaire et Conseil National du Crédit.

¹³ qui permet de ne plus alimenter certains dossiers

3.3.1. En matière financière

Dans le domaine financier, on s'appuie sur deux types de réglementations :

* **Le Règlement Général du Conseil des Bourses de Valeurs** : il se présente sous la forme d'un volume de cent pages, en format A4. Il est daté de novembre 1991.

En vertu de ce règlement, le C.B.V. prend des décisions, dont certaines ont une valeur jurisprudentielle et permettent d'interpréter le Règlement. Ces décisions paraissent dans les *Décisions et Avis publiés par la S.B.F.* Il y en a en moyenne 35 par an, ce qui représente environ 90 pages de format A4.

* **Le recueil de textes de la Commission des Opérations de Bourse** : ce recueil rassemble les lois, décrets et règlements relatifs aux opérations de Bourse, ainsi que les instructions et recommandations de la C.O.B. Il se présente sous la forme d'un volume de 600 pages en format A4, et contient 83 textes. Sa dernière mise à jour date de novembre 1991.

La mise à jour de ce recueil est faite par le Bulletin mensuel de la C.O.B., qui a publié en 1991 cinq textes à caractère réglementaire.

3.3.2. En matière bancaire

En matière bancaire, le Comité de la Réglementation Bancaire édite le **Recueil des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires**. Il contient 128 lois, décrets, règlements, instructions, et directives et règlements de la C.E.E., et compte 760 pages. Sa dernière mise à jour date de mai 1991.

Sa mise à jour peut se faire par le Journal Officiel de la République Française, le Journal Officiel des Communautés Européennes et le Bulletin Trimestriel de la Banque de France. Une vingtaine de textes par an est ainsi publiée.

4. AXES D'AMELIORATION

4.1. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME ACTUEL

4.1.1. Forces

4.1.1.1. Une grande masse d'informations

* La presse :

- La S.B.F. reçoit 38 périodiques, ainsi que, quotidiennement, la revue de presse de la S.B.F. Paris, qui dépouille 47 périodiques.

- La Banque de France reçoit 66 périodiques, ainsi que, quotidiennement, l'analyse de presse de la Banque de France Paris.

- Lyon II dispose de 98 abonnements.

Au total ce sont de 225¹⁴ abonnements différents dont disposent ces trois organismes.

¹⁴ Voir la liste en annexe 6.

* Les textes :

Les textes à caractère réglementaire disponibles auprès des organismes concernés sont les suivants :

- Journal Officiel
- Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires
- Règlement général du Conseil des Bourses de Valeurs
- Recueil des textes publié par la Commission des Opérations de Bourse
- Recueil des textes publié par le Comité de la Réglementation Bancaire
- Décisions et Avis publiés par la Société des Bourses Françaises

En outre, certaines revues publient les normes édictées par les instances "professionnelles" :

- Bulletin trimestriel de la Banque de France
- Bulletin mensuel de la Commission des Opérations de Bourse

4.1.1.2. Spécificité et complémentarité des sources et des traitements

Les quatre organismes considérés procèdent à des analyses de presse qui donnent lieu à l'élaboration de documents :

- revues de presse mises en page pour les S.B.F.,
- revue de presse destinée à la circulation interne pour la Banque de France Lyon,
- analyse de presse résumée pour la Banque de France Paris.

Le tableau suivant montre que les quatre revues de presse ont des sujets assez bien différenciés : les revues de la Banque de France sont très tournées vers la banque et la conjoncture économique, tandis que la Société des Bourses Françaises s'intéresse essentiellement aux marchés financiers. Il faut souligner que ces sujets sont tout à fait complémentaires.

De la même manière, on constate que les revues parisiennes sont nettement consacrées aux pays étrangers et aux questions "d'intérêt national", alors que les revues lyonnaises ont un caractère assez régional, en ce qui concerne les entreprises en particulier.

Thèmes	B.F. Paris	B.F. Lyon	S.B.F. Paris	S.B.F. Lyon
Questions internationales	6,92		1,2	
Europe	4,61	2,73	2,38	
Gouvernement, Politique	8,46			
Economie - Etranger	33,07		11,30	
Economie - France	20,00	41,09	7,14	
Bourse - Etranger			51,20	
Bourse - France	8,46	5,47	26,78	27,45 ¹⁵
Entreprises - France		17,80		
Entreprises - Rhône-Alpes		15,06		72,54 ¹⁶
Banque, crédit, épargne	15,38	12,32		
Monnaie, marché monétaire	3,07			
Divers		5,47		

Pourcentages d'articles sélectionnés dans les revues de presse, par thème

15 Orientation régionale

16 Sociétés cotées

Chaque revue de presse présente donc un caractère spécifique, en ce qui concerne les thèmes comme en ce qui concerne la répartition géographique, et l'ensemble permet d'avoir une vue cohérente et relativement complète de l'actualité économique et financière.

4.1.2. Faiblesses

- * Dispersion des ressources documentaires concernant des sujets pourtant très proches.

- * Absence de référencement de l'information rendant toute recherche hasardeuse, que ce soit dans les dossiers de documentation ou, pour les utilisateurs extérieurs, dans les revues de presse conservées¹⁷.

- * Absence de règles de gestion de la documentation, entraînant des pertes d'information (manque de suivi des abonnements à la presse, ou encore des documents émanant des entreprises, par exemple).

- * Lourd travail de découpage, reproduction et de classement. Cela entraîne, à la Banque de France, un important retard dans le classement des articles de presse (ce retard est actuellement d'un an).

- * Difficultés à maintenir les dossiers de documentation dans l'ordre chronologique.

4.2. OBJECTIFS ET PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

L'objectif du projet se résume en une seule phrase : pouvoir exploiter l'information disponible. Cela recouvre trois propositions :

- * Savoir facilement que l'information sur un sujet existe
- * Savoir où cette information se trouve, c'est à dire au sein de quel organisme, dans quel dossier, et à quelle place dans le dossier.
- * L'obtenir dans un délai raisonnable.

4.3. OPTIONS DE GESTION RETENUES

4.3.1. Répartition des tâches

4.3.1.1. Suivi de la presse

On n'inclura dans le champ de la base de données, dans un premier temps, que la presse d'informations générales. A terme, on pourra y introduire les articles issus des revues techniques reçues par l'Université Lyon II.

Aucune modification ne peut être apportée aux revues de presse de la S.B.F. et de la Banque de France à Paris. Elles seront traitées par chacun des organismes lyonnais qui les reçoivent, au fur et à mesure de leur réception.

1) Répartition des critères de sélection

En ce qui concerne les organismes lyonnais, chaque organisme concerné, Banque de France et Société des Bourses Françaises, procédera au

¹⁷ Sur les sept abonnés extérieurs interrogés, cinq conservent la revue pendant au mois trois mois ; ces cinq abonnés estiment qu'il est pratiquement impossible de retrouver un article ancien, et s'en plaignent

suivi de l'information pour les thèmes qui les concernent, c'est-à-dire, si l'on reprend les thèmes énoncés au paragraphe 2.2. :

- * Banque de France : - conjoncture,
- monnaie, banque
- * Société des Bourses Françaises : - sociétés cotées,
- Finance.

2) Périodiques dépouillés

Dans l'optique d'un service ouvert sur l'extérieur, il semble indispensable de déterminer précisément les titres dépouillés, de manière à ce que le suivi de l'information soit régulier d'une part, et prévisible par les utilisateurs d'autre part.

Cela n'empêche pas que les titres retenus soient différents selon les critères de sélection :

* En ce qui concerne la Bourse, la finance et les sociétés cotées, la sélection des articles peut être resserrée autour de 19 titres¹⁸, qui représentent 97 % de la revue de presse actuelle de la S.B.F. Lyon. La perte de l'information serait faible et le travail de sélection plus efficace.

* En ce qui concerne la monnaie, la banque et la conjoncture régionale, on constate que la revue de presse quotidienne de la Banque de France est élaborée autour de 5 titres¹⁹. Si l'on ne veut pas augmenter la charge quotidienne du travail de sélection, il faut là encore se concentrer sur ces cinq titres.

4.3.1.2. Suivi de la réglementation

Comme pour la presse, chaque organisme aura en charge le suivi des textes qui concernent son champ d'activités principal. Cela implique que, hormis le dépouillement du Journal Officiel commun aux deux partenaires, la S.B.F. traite les publications du Conseil des Bourses de Valeurs et de la Commission des Opérations de Bourse, tandis que la Banque de France assurera le suivi des textes émanant de la Commission Bancaire, du Conseil National du Crédit et du Comité de la Réglementation Bancaire.

4.3.2. Format commun d'analyse

Pour permettre l'accès à l'information et l'échange des données entre les trois partenaires, il faudra mettre en place un format commun d'analyse, qui mentionne :

- l'auteur ou la collectivité-auteur du document,
- son titre,
- sa source (nom de l'organe de publication et n° I.S.S.N.)
- éventuellement, sa pagination dans le document d'origine ou son numéro de parution,

18 Affaires savoyardes	Agefi	Bref Rhône-Alpes
La Cote Desfossés	Les Echos	Le Figaro
Investir	Le Journal des Finances	Le Journal du Textile
Libération	Lyon Matin	Le Monde
Option Finance	Plus-Values	Le Progrès
Le Tout Lyon	La Tribune	Valeurs Actuelles
La Vie française		
19 Les Echos	Le Figaro	Le Monde
Le Progrès	La Tribune	

- sa date,
- sa localisation géographique (S.B.F. ou B.D.F.),
- le nom du dossier dans lequel il sera classé (que ce dossier soit physique ou électronique),
- les mots-clés qui y sont associés.

5. LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES DE REFERENCES

Le projet initial prévoyait la mise en place d'un serveur télématique de revue de presse. La station principale, un serveur sous UNIX aurait fonctionné ainsi :

- Indexation des documents sur une base de données.
- Numérisation des documents par un scanner haute résolution, reconnaissance des caractères pour les textes, seuls les graphiques et les photographies étant conservés sous forme d'images.
- Sauvegarde des fiches (fiche bibliographique, texte du document et images associées) sur un disque dur de 1 Go.
- Sauvegarde des fiches sur D.O.N., ce qui permet la sauvegarde de la base en ligne, et l'archivage ultérieur des documents.

Les revues de presse auraient été transmises électroniquement à des sous-réseaux, puis à des terminaux de consultation situés dans les Universités, les organismes financiers (banques, sociétés de Bourse, sociétés de gestion de portefeuille...), les entreprises, les cabinets d'ingénierie financière, les cabinets d'experts-comptables, etc...

Un tel service aurait nécessité un budget d'investissements de l'ordre de 900 000 francs (pour le matériel et les développements), et la création d'un poste de travail dédié. Il aurait été financé par la vente des services associés (consultation de la base et revues de presse).

Les résultats de l'enquête "utilisateurs" montrent cependant nettement que, si toutes les personnes interrogées se déclarent intéressées par les revues de presse électroniques, seules trois d'entre elles se disent prêtes à payer l'équivalent d'un abonnement supérieur à 2500 francs par an.

L'amortissement des investissements et la rentabilité ultérieure du projet ne paraissent donc pas assurés.

On propose donc la mise en place d'un serveur de références à usage principalement interne. L'architecture en serait la suivante : un poste "serveur" situé à la S.B.F ou à la Banque de France, et des terminaux de consultation chez les deux autres partenaires, dont le Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque. Cette base de données, constituée en réseau, devra permettre la recherche et la localisation des documents constituant le fonds documentaire. Elle sera alimentée conjointement par la Banque de France et la Société des Bourses Françaises. Les documents conserveront leur forme papier et prendront place dans les dossiers suspendus organisés par thèmes.

La constitution et le suivi d'une base de données imposent des contraintes fortes, en particulier en ce qui concerne la périodicité de mise à jour de la base, qui doit être impérativement respectée, et la rigueur à apporter au travail de sélection et d'analyse des documents.

Cette solution permettrait d'atteindre les deux premiers objectifs fixés au paragraphe 4.2., c'est à dire :

- connaître l'existence de l'information,

- savoir où elle se trouve.

En outre, la possibilité de recherche par mots-clés rend possibles la constitution de dossiers de presse thématiques d'actualité ou rétrospectifs et la personnalisation des revues de presse vendues aux abonnés extérieurs. La constitution de la base de données apportera donc une amélioration du service rendu aux utilisateurs extérieurs en même temps qu'aux partenaires du projet.

Le service, qui aura une vocation de documentation interne, sera en effet également ouvert aux utilisateurs extérieurs ; l'information du public est l'une des missions de la Banque de France, et, pour tout ce qui a trait aux sociétés cotées, de la Société des Bourses Françaises. Cette ouverture se fera vers les visiteurs habituels de ces organismes, mais aussi en direction du public évoqué plus haut, qui pourra demander une interrogation de la base de données, et, éventuellement, une reproduction²⁰ des documents retenus en réponse. La rémunération des services ainsi proposés peut être un moyen de financer les frais de fonctionnement de la base.

5.1. MISE EN PLACE DE LA BASE

5.1.1. Structure de la base

La base de données gèrera un fichier principal et les fichiers index associés.

Chaque fiche comprendra dix champs²¹ :

- Nom de l'auteur (champ facultatif ; 32 caractères),
- Prénom de l'auteur (champ facultatif ; 12 caractères),
- Titre (champ obligatoire ; 120 caractères),
- Source (champ obligatoire ; 2 caractères²²),
- ISSN (champ facultatif ; 9 caractères),
- Pagination ou numéro (champ facultatif ; 4 caractères),
- Date (champ obligatoire ; 8 caractères),
- Localisation (champ obligatoire ; 3 caractères),
- Dossier (champ obligatoire ; 25 caractères),
- Mots-Clés²³ (champ obligatoire ; 129 caractères).

Les champs indexés seront les suivants :

- Nom de l'auteur,
- Titre,
- Source,
- Date,
- Localisation,
- Dossier,
- Mots-Clés.

²⁰ Voir annexe 7

²¹ Voir annexe 8

²² Les noms des publications étant déterminés à l'avance, on pourra les saisir sous forme de code. Ils apparaîtront néanmoins en clair à la consultation.

²³ On utilisera soit une liste de descripteurs soit un thesaurus pour faciliter et contrôler l'indexation et les recherches. On pourra s'inspirer de la liste des descripteurs de la base REMI de la Banque de France (voir annexe 9).

5.1.2. Matériel

* Poste serveur

- Dans la gamme P.C.
386 20 Mhz ; 2 Mo R.A.M.²⁴
Disque dur de 60 à 80 Mo.
Temps d'accès entre 19 et 25 ms.
- Dans la gamme Macintosh
Mac IISi 20 Mhz ; 3 Mo R.A.M.
Disque dur 80 Mo.

* Postes de consultation

Ce pourront être des P.C. à partir des 286 ou 386 SX, ou des MacIntosh LC.

Chaque poste devra être équipé d'un modem et d'un logiciel de communications, ainsi que d'une imprimante.

5.1.3. Fonctionnalités attendues du logiciel de recherche documentaire

* Fonctionnement réseau

5.1.3.1. Structuration de la base

- * Nombre de bases : 1
- * Nombre de champs modulable (9)
- * Longueur des champs modulable (longueur maximum : 129)

5.1.3.2. Saisie et mise à jour des données

- * Masque de saisie modulable
- * Saisie par fusion d'un autre fichier
- * Contrôle à la saisie
- * Contrôle automatique par comparaison avec un fichier lié
- * Consultation des fichiers liés pendant la saisie
- * Entrée des données par copier/coller
- * Corrections multiples
- * Listes de valeur
- * Correspondance code/libellé
- * Importation de données en format paramétrable

5.1.3.3. Indexation

- * Définition des champs indexés par l'utilisateur
- * Nombre de champs indexables libre (7)
- * Nombre maximum des termes de l'index modulable

²⁴ L'alimentation et l'utilisation de la base de données seraient plus confortables, pour un coût supérieur, avec un 486 25Mhz ; 4 Mo R.A.M et 100 Mo disque dur. De plus, la pérennité de la base serait mieux assurée, et des développements ultérieurs possibles.

- * Appauvrissement des index

5.1.3.4. Recherche documentaire

- * Affichage des index en cours de recherche
- * Opérateurs booléens
- * Opérateurs de comparaison
- * Troncature droite limitée et illimitée
- * Historique des étapes de recherche
- * Sauvegarde des équations de recherche

5.1.3.5. Edition-Visualisation

- * Possibilité de sélectionner les champs et leur ordre
- * Marquage des termes de recherche

5.1.3.6. Sécurité

- * Limitation de l'accès de la base en écriture

5.2. ALIMENTATION DE LA BASE

5.2.1. Procédures

5.2.1.1. Exploitation de la presse

- * **Banque de France Lyon**

1) Recherche quotidienne, dans les journaux concernés, des articles retenus dans l'analyse de presse de la Banque de France Paris.

2) Sélection quotidienne des articles concernant les thèmes énoncés au paragraphe 2.2 dans les domaines de la monnaie, de la conjoncture, de la banque et des entreprises.

3) Reproduction et découpage des articles sélectionnés.

4) Indexation sur la base de données ou sur un bordereau d'analyse.

5) Circulation des articles comme précédemment.

6) Classement des articles dans les dossiers suspendus.

7) Archivage des périodiques.

- * **Société des Bourses Françaises**

1) Sélection quotidienne, dans la revue de presse parisienne et dans les périodiques retenus, des articles concernant les thèmes énoncés au paragraphe 2.2. à la charge de la S.B.F.

2) Reproduction et découpage des articles sélectionnés.

3) Indexation des articles sélectionnés sur la base de données ou sur un bordereau d'analyse.

4) Mise en page de la revue de presse, comme précédemment.

5) Classement des articles dans les dossiers suspendus.

6) Archivage des périodiques.

Il paraît utile, d'une manière générale, d'introduire une distinction entre les articles purement factuels et les articles de commentaires. Il est en effet redondant d'éditer dans la même revue de presse, ou d'intégrer dans la

même base de données deux articles se contentant d'énoncer un fait (chiffre d'affaires d'une société, par exemple), sans y apporter de commentaires. On n'en retiendra donc qu'un.

5.2.1.2. Exploitation des textes réglementaires

Pour constituer le "fonds" de la base, on pourrait commencer par indexer les recueils de textes émanant des diverses autorités bancaires et boursières. On assurera ensuite le suivi de l'information au fur et à mesure de la parution des normes.

* Banque de France Lyon

1) Dépouillement du *Recueil des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires* édité par le Comité de la Réglementation Bancaire.

2) Sélection et indexation des textes concernant les thèmes retenus au paragraphe 2.2. à la charge de la Banque de France, avec mention de la pagination dans le Recueil.

3) Mise à jour rétrospective par le dépouillement du *Journal Officiel de la République Française*, du *Journal Officiel des Communautés Européennes* et du *Bulletin trimestriel de la Banque de France* depuis mai 1991.

4) Suivi de l'information par le dépouillement des Journaux Officiels, et trimestriel (quotidien) et du *Bulletin de la Banque de France* (trimestriel), et l'indexation sur la base de données des textes pertinents. Ces textes seront photocopiés et placés dans les dossiers qui les concernent.

* Société des Bourses Lyonnaises

1) Dépouillement du *Règlement Général du C.B.V.*

- Sélection et indexation des chapitres concernant les thèmes retenus au paragraphe 2.2, avec mention des articles et de la pagination dans le Règlement.

- Mise à jour rétrospective par l'indexation des Décisions à portée générale du C.B.V. parues depuis novembre 1991.

- Suivi de l'information par le dépouillement quotidien des *Décisions et Avis publiés par la S.B.F.*, et l'indexation des décisions à portée générale du C.B.V. intéressant les thèmes retenus au paragraphe 2.2. Ces décisions seront photocopiées et classées dans les dossiers suspendus qu'ils concernent.

2) Dépouillement du *Recueil des Textes* publié par la Commission des Opérations de Bourse.

- Sélection et indexation sur la base de données des textes concernant les thèmes mis à la charge de la S.B.F., avec mention de la pagination dans le recueil.

- Mise à jour rétrospective par le dépouillement du *Bulletin mensuel de la C.O.B.* depuis novembre 1991.

- Suivi de l'information par le dépouillement systématique du *Journal Officiel de la République Française* et du *Bulletin mensuel de la C.O.B.* et l'indexation sur la base de données des textes concernant les thèmes retenus à la charge de la S.B.F. Ces textes seront photocopiés et placés dans les dossiers qui les intéressent.

5.2.2. Echange, durée de vie et sauvegarde des données

Pour simplifier les procédures d'échange des données, faciliter l'élimination des doublons éventuels et rendre plus efficace le travail, on

propose de centraliser la saisie des données sur le poste serveur, situé dans les locaux de la Société des Bourses Françaises ou de la Banque de France. Le partenaire non retenu remplira des bordereaux d'analyse qu'il transmettra au serveur à dates et heures fixes. Il pourra bien sûr interroger la base de données à tout moment par l'intermédiaire du réseau téléphonique commuté.

L'organisme serveur pourra choisir d'indexer les documents soit directement sur la base de données, soit en remplissant d'abord des bordereaux d'analyse. D'une manière générale, le remplissage de bordereaux et le regroupement des saisies rend le travail plus efficace.

La durée de vie en ligne des données de la base sera, pour les articles de presse, d'un an²⁵. Au bout d'un an, il faudra donc, selon une périodicité fixe (mensuellement, par exemple), supprimer les fiches qui auraient plus d'un an et les transférer sur disquettes si l'on veut en garder la trace.

En ce qui concerne les textes à caractère réglementaire, la durée de vie des fiches sera commandée par la durée de vie des textes eux-mêmes. Il faudra veiller à supprimer de la base les fiches correspondant à des textes qui ne seraient plus en vigueur.

Enfin, une sauvegarde des données "vivantes" de la base, par l'intermédiaire d'un streamer, s'impose.

5.2.3. Ressources humaines

5.2.3.1. Constitution du fonds réglementaire

* S.B.F.

Dépouillement, sélection, indexation, contrôle des recueils de textes : 15 h.

Mise à jour rétrospective : 10 h.

* B.D.F.

Dépouillement, sélection, indexation, contrôle des recueils de textes : 20 h.

Mise à jour rétrospective : 15 h.

On peut éventuellement demander au Groupe de Formation et de Recherche Monnaie-Finance-Banque de procéder à l'analyse des textes réglementaires sur un bordereau d'analyse, avant d'effectuer la saisie des données.

5.2.3.2. Suivi de la base de données

* Serveur

En plus du travail de sélection, mise en page et classement déjà réalisé, l'indexation, la saisie des données et les contrôles demanderont environ 2 h. 30 de travail supplémentaire par jour.

Il est à noter que les champs "source" et "mots-clés" pourront être saisis directement à partir des fichiers liés apparaissant sur l'écran, la saisie proprement dite pourra être assez rapide (de l'ordre de 60 secondes par fiche). C'est l'analyse des documents qui demandera le plus de temps. L'analyse sur bordereau permet de partager ce travail entre plusieurs personnes sans difficulté.

²⁵ Durée d'archivage courante chez les utilisateurs extérieurs.

* Non serveur

L'indexation sur un bordereau d'analyse de tous les articles et textes sélectionnés demandera environ 1 h. 30 de travail supplémentaire par jour.

5.3. BUDGET

5.3.1. Investissements

Matériel ²⁶	76 000
Logiciel, formation et développement	60 000
Total	136 000

Estimation du budget en francs hors-taxes

5.3.2. Fonctionnement

Suivi de la base pendant un an	150 000
--------------------------------	---------

Estimation du budget en francs hors-taxes

6. PERSPECTIVES ULTERIEURES

La solution proposée ici a pour but de résoudre les principales difficultés dues à la dispersion des ressources documentaires des trois partenaires et aux particularités physiques de la documentation considérée, dans des limites budgétaires réduites au minimum.

Cette étape permettra de tester l'application, d'en apprécier l'apport et les limites, ainsi que de mieux prendre en compte les contraintes organisationnelles et fonctionnelles que suppose le suivi régulier d'une base de données.

D'autre part, les nouvelles possibilités de recherche de documents et de réalisation de dossiers de presse pourront être présentées aux utilisateurs extérieurs énumérés dans la section 5, ce qui permettra de se constituer une première "clientèle", susceptible d'exprimer des besoins nouveaux et d'adhérer à des développements ultérieurs de la base de données.

A terme, plusieurs développements sont possibles : en particulier, on peut envisager l'agrandissement de la base de données par l'intégration de notices issues du dépouillement des revues à caractère technique reçues par l'Université Lyon II, puis le passage à un serveur de revue de presse en texte plein évoqué à la section 5.

La prise en compte de cette perspective nécessiterait le recours, dès maintenant, à des solutions informatiques plus puissantes, en particulier au niveau du matériel²⁷, de manière à pouvoir sans difficultés ajouter de nouvelles applications, en particulier des supports de mémoire et une station de numérisation. Il convient de signaler que cette politique, plus

²⁶ Ce poste comprend les ordinateurs, les périphériques d'édition et de communication, ainsi que les outils de sauvegarde.

²⁷ Voir le paragraphe 5.1.2.

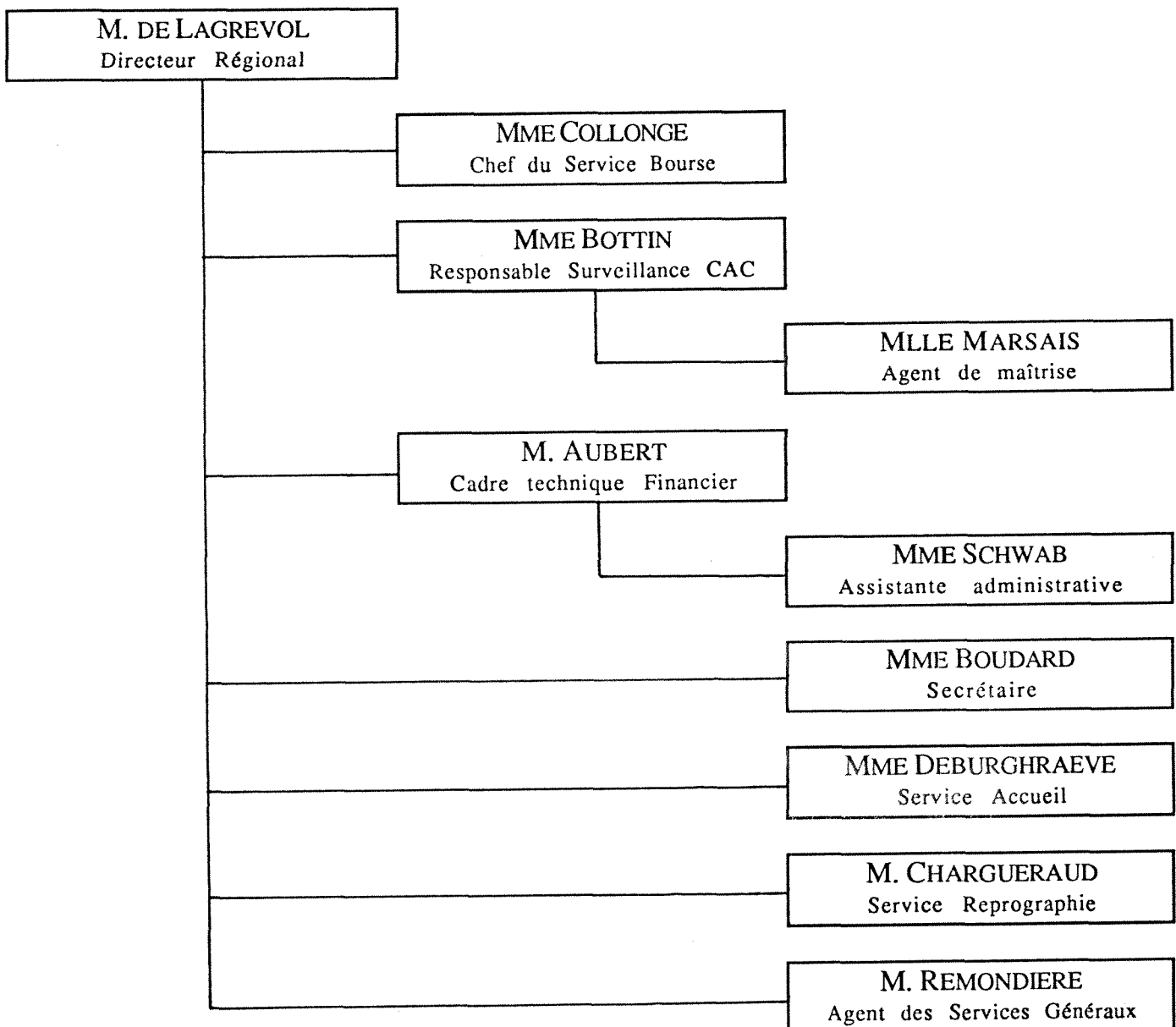
"ambitieuse", permettrait de recourir à des financements publics, au moins pour les investissements, par l'intermédiaire d'un contrat de Plan Etat-Région au titre de la Recherche et de l'Education.

Annexes

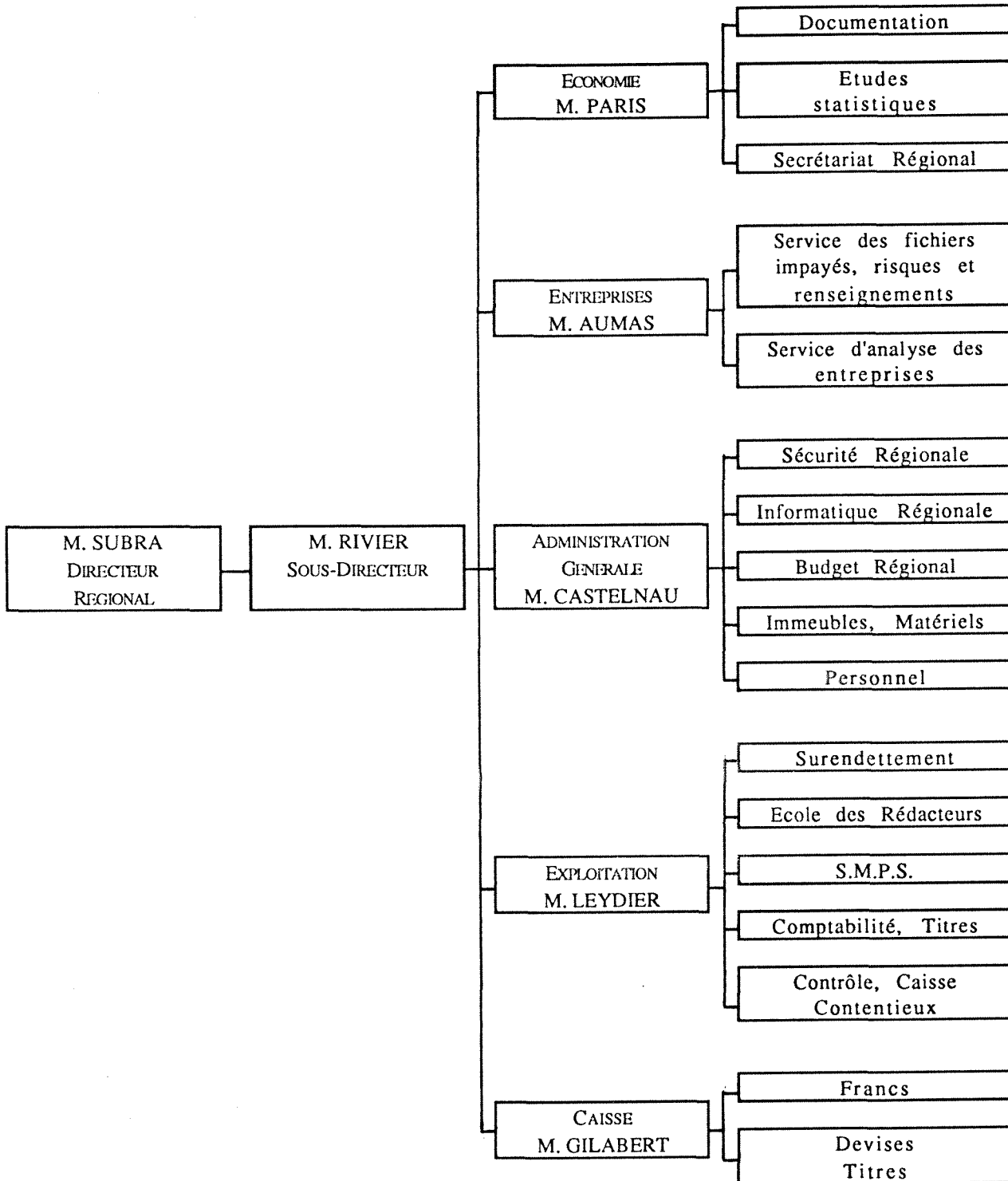
- Annexe 1 :** Organigramme de la Société des Bourses Françaises à Lyon
- Annexe 2 :** Organigramme de la Banque de France à Lyon
- Annexe 3 :** Liste des organismes financiers interrogés dans le cadre de l'enquête "utilisateurs"
- Annexe 4 :** Procédure de traitement de la presse, Banque de France
- Annexe 5 :** Procédure de traitement de la presse, Société des Bourses Françaises
- Annexe 6 :** Liste des périodiques reçus par les centres de documentation
- Annexe 7 :** Aspects juridiques de la reproduction d'articles de presse
- Annexe 8 :** Exemple de notice bibliographique
- Annexe 9 :** Liste des descripteurs REMI dans les domaines de la banque et la finance

Annexe 1

ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE DES BOURSES FRANCAISES A LYON
mai 1992



ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE A LYON
mai 1992



**LISTE DES ORGANISMES FINANCIERS INTERROGES
DANS LE CADRE DE L'ENQUETE "UTILISATEURS"**

1. Banques

B.N.P., 39 rue Grenette, 69002 Lyon - M. Benaben
Banque Hervet, 18-19 place Bellecour, 69002 Lyon - M. Pradel
Banque SAGA, 35 place Bellecour, 69002 Lyon - M. Sanches
Lyonnaise de Banque, 23 rue Neuve 69002 Lyon - M. Foriel Destezet

2. Sociétés de gestion patrimoniale

Financière d'Uzes, 9 rue Grenette, 69002 Lyon - M. Tholon
G.P.K. Finance, 41 rue de la Bourse, 69002 Lyon - M. Krucker

3. Conseils en communication

Gougenheim Communication, 15 chemin du Petit Bois, 69136 Ecully Cedex
Polytems, 81 rue F. Mermet, 69813 Tassin La Demi-Lune cedex - Mme Fourier

4. Banques d'affaires

Banque de Vizille, 13 rue de la République, 69002 Lyon - Mme Barlet

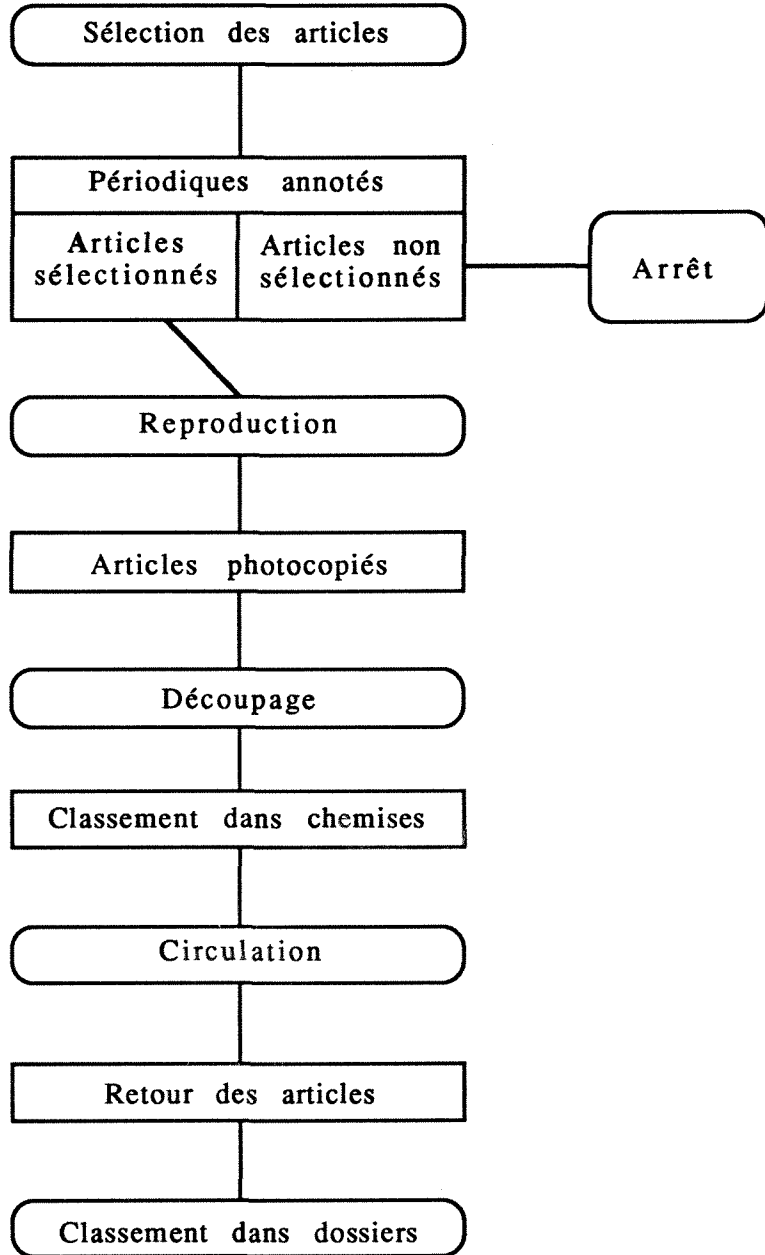
5. Sociétés de Bourse

Richard S.A., 45 rue de la Bourse, 69002 Lyon - M. Max

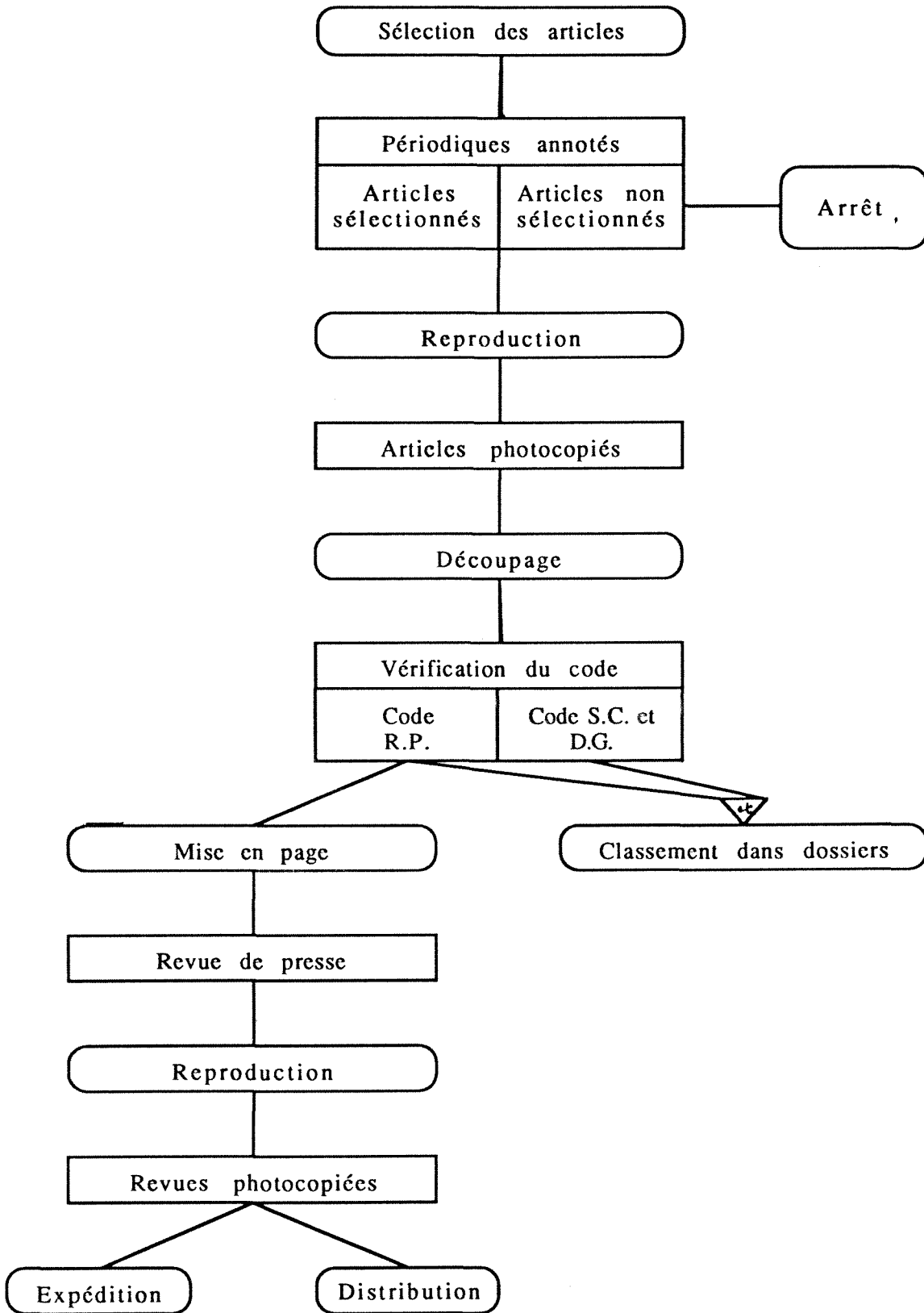
6. Capital Investissement

SIPAREX, 139 rue de Vendôme, 69006 Lyon - Mme Jersaillon

**PROCEDURE DE TRAITEMENT DE LA PRESSE
BANQUE DE FRANCE**



**PROCEDURE DE TRAITEMENT DE LA PRESSE
SOCIETE DES BOURSES FRANCAISES**



R.P. : Revue de presse
S.C. : Société cotée

D.G. : Documentation générale

LISTE DES PERIODIQUES RECUS PAR LES CENTRES DE DOCUMENTATION

TITRE	SBF ¹ LYON	SBF ¹ PARIS	BDF ² LYON	BDF ¹ PARIS	LYON ² II
Actualité bancaire			X		
Actualité B.F.C.E.			X		X
Actualité ind.éco.sociale.CSMIR			X		
Actualité(U.I.M.M)			X		
Actuel Marx					X
Affaires savoyardes	X				
Agefi	X	X		X	
Agreste:la conjoncture du mois			X		
American Economic review					X
Analyse de systèmes					X
Analyse financière			X		X
Annales d'économie et de statistiques					X
Annales d'économie sociétés civilisation					X
Apave			X		
Aujourd'hui l'ECU			X		
Balance of payments statistics					X
Banatique					X
Bank of England quarterly bulletin					X
Banque			X		X
Banque cent. Tunisie (stat. fin. et Rap. ann.)					X
Banque et droit					X
Banque et informatique			X		X
Banques notes			X		
Bref Rhône-Alpes	X		X		
Bulletin des transports et de la logistique					X
Bulletin du Crédit Suisse					X
Bulletin du F.M.I.			X		
Bureaux d'études (automatisme)					X
Business week		X			
Cahiers BEI					X
Cahiers d'économie politique					X
Cahier des titres de créances négociables			X		
Cambridge journal of economics					X
Canard enchaîné (le)				X	
Capital				X	
CCI : activité économique			X		
CERA : Bulletin BTP			X		
CFOND			X		
Change et or			X		
Chronologie monétaire et financière			X		
Clés					X
CNPF (la revue des entreprises)					X
Conjoncture du second marché	X				
Correspondance économique		X		X	

¹ Liste établie à partir du dépouillement des revues de presse

² Liste établie à partir du cahier d'émargement

TITRE	SBF LYON	SBF PARIS	BDF LYON	BDF PARIS	LYON II
Cote Desfossés	X	X			
Cote des marchandises C.C.I.			X		
Courrier de l'ANVAR			X		
Courrier des statistiques					X
De pecunia					X
Documents du centre d'études des revenus et des coûts					X
Dossiers stat. du travail et de l'emploi					X
Droit bancaire et de la Bourse			X		
Dynasteurs	X		X		
Echo (l')		X		X	
Echos (les)	X	X	X		
Economie appliquée					X
Economie et humanisme					X
Economie et prévision					X
Economies et sociétés					X
Economie et statistique					X
Economie européenne					X
Economy and society					X
Ecu News letter					X
Ecu	X				
Education Economie					X
Elan Rhône-Alpes			X		
Entreprendre		X			
Entreprises Rhône-Alpes	X		X		
Epargne et finance	X		X		
Epargne sans frontière					X
Etudes économiques et financières			X		
Eurépargne					X
Europe : bull. quot. et supp.					X
Expansion (l')	X				
Express (l')	X	X		X	
Faits saillants			X		
Figaro (le)	X ³	X	X ³	X	
Finances et développement					X
Financial Times International		X			
Financial Times		X			
Formation emploi					X
Forschung Frankfurt					X
FOW		X			
FRR		X			
FTB		X			
Global finance		X			
Handelsblatt		X			
Harvard Business Review					X
Haute finance		X			
Herald Tribune		X			

TITRE	SBF LYON	SBF PARIS	BDF PARIS	BDF LYON	LYON II
History of political economy					X
HK		X			
Humanité (l')		X			
Info-doc			X		
Info-etudes			X		
Information immobilière			X		
INSEE cadrage					X
INSEE éco. et stat.				X	
INSEE lettre observatoire				X	
INSEE note de conjoncture				X	
INSEE point conjoncturel				X	
INSEE points d'appuis				X	
INSEE première					X
INSEE résultats : consommation modes de vie					X
INSEE résultats : démographie société					X
INSEE résultats : économie générale					X
INSEE résultats : emploi-revenus					X
INSEE résultats : système productif					X
INSEE tendances (chiffres du mois)				X	
INSEE tendances (graphique du mois)				X	
INSEE tendances conjonctures				X	
Institutionnal investor		X			
International journal of industrial organization					X
International monetary found (ann. rep.)					
Investir	X	X			
Investors chronicle		X			
IRES : chronique internationale					X
IRES : la lettre					X
IRES : la revue					X
Issues					X
Journal des finances	X				
Journal de la Haute-Savoie				X	
Journal du textile	X				
Journal of economics issues					X
Journal of economics literature					X
Journal of economic perspectives (the)					X
Journal of industrial economics					X
Journal of Money, credit and banking					X
Journal of Post Keynesian economics					X
Lettre 101					X
Lettre atlantique		X			
Lettre BNP		X			
Lettre boursière	X				
Lettre DATAR				X	
Lettre des Echos		X			
Lettre de l'Expansion	X	X			
Lettre de la région				X	
Lettre du C.F.C.E.				X	

TITRE	SBF LYON	SBF PARIS	BDF LYON	BDF PARIS	LYON II
Lettre mensuelle conj. CCI Paris				X	
Lettre Rhône-Alpes				X	
Libération	X ⁴	X		X	
Libre entreprise		X			
Lombard		X			
Lyon Figaro	X				
Lyon Libération	X				
Lyon Matin	X				
Marché financier de Paris	X	X			
Marché financier Régions	X				
Marchés tropicaux et méditerranéens					X
Messages des PTT			X		
Métallurgies			X		
MOCI			X		
Monde (le)	X	X	X	X	
Mondes en développement					X
Moniteur (le)			X		
Neesweek		X			
Nikkéi					
Notes de conjoncture internationale					X
Notes et études documentaires					
Nouvel économiste (le)	X	X			
Observations et diagnostics économiques					X
Option finance	X	X	X		
Paribas conjoncture			X		
Particulier	X				
Pensée					X
Pension management		X			
Petites affiches lyonnaises	X				
Plus-values	X	X			
Point (le)	X				
Population et sociétés					X
Présences	X				
Problèmes économiques			X		X
Progrès (le)	X		X		
Projet					X
Quotidien (le)		X			
Regards sur les changes (BNP)			X		
Revue d'économie financière		X			X
Revue d'économie industrielle					X
Revue d'économie politique					X
Revue d'économie régionale et urbaine					X
Revue de droit bancaire et de la bourse	X				
Rev.de la concurrence et de la consommation					X
Revue économique					X
Revue fiduciaire (la)					X
Revue française d'économie					X

⁴ Lyon-Libération

TITRE	SBF LYON	SBF PARIS	BDF LYON	BDF PARIS	LYON II
Revue française de gestion					X
Revue française de marketing					X
Revue internationale d'histoire de la banque					X
Revue internationale du travail					X
Rev.juridique, pol. et économique du Maroc					X
Rexeco		X			
Robéco		X			
Savings and development					X
Séddéis		X			
SFAC			X		
Siclone			X		
Situ.éco. et fin. des pp. pays étrangers			X		
Sociologie du travail					X
Solidarités, santé : études statistiques					X
Staff Papers. FMI					X
Statistiques du travail (bull.mens.)					
Statistiques financières de l'OCDE					X
Survey of current business					X
Technique bancaire		X			X
Technologies			X		
Tendances de la conjoncture					X
Terroirs sud-est			X		
The Banker					X
The Economist					
Tout Lyon (le)	X				
Travail et emploi					X
Treasury bulletin					X
Tribune (la)	X	X	X	X	
Tyd		X			
Unitex			X		
Urpani			X		
Usine nouvelle (l')			X		
Valeurs actuelles	X				
Veille technologique et stratégique					X
Vie française (la)	X	X			
Vif argent (C.C.F.)					X
Wall street journal		X			
01 informatique			X	X	
Zone franc (rapp. ann.)					X

ASPECTS JURIDIQUES DE LA REPRODUCTION D'ARTICLES DE PRESSE

La reproduction d'articles de presse est subordonnée au paiement d'un droit de copie à l'auteur de l'article et à la société de presse éditrice.

Le Centre National de la Copie est mandaté par la plupart des éditeurs de presse et des auteurs pour passer des conventions avec les organismes désirant élaborer des revues de presse.

Les conditions de la convention sont les suivantes :

- paiement d'une redevance,
- mention de la source, de l'auteur et de la date de l'article,
- élaboration de statistiques à envoyer au C.N.C.

La redevance est due par page A4 diffusée, quel que soit le nombre d'articles reproduits sur cette page. Son montant varie en fonction du secteur d'édition. Il est de 0,10 F. H.T. pour les périodiques d'informations générales, et de 0,60 F. H.T. pour les périodiques économiques. Il est cependant à noter que des périodiques comme les Echos ou la Tribune sont considérés comme des périodiques d'informations générales.

A titre indicatif, si l'on reproduisait en un seul exemplaire la totalité des articles dont les notices figurent dans la base de données, on devrait acquitter une redevance d'environ 1 500 F. H.T. par an

EXEMPLE DE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Nom de l'auteur : _____	
Prénom de l'auteur : _____	
Titre : _____ _____	
Date : _____	
Source : _____	I.S.S.N. : _____
Pagination : _____	
Localisation : _____	Dossier : _____
Mots-clés : _____ _____ _____	

**LISTE DES DESCRIPTEURS REMI
DANS LES DOMAINES DE LA BANQUE ET LA FINANCE**

1 SYSTEME FINANCIER**1.1. Structures et réglementation du système financier**

agrément	retrait d'agrément
capital minimum	
circuit de financement	orientation des circuits de financement
cloisonnement des circuits de financement	décloisonnement des circuits de financement
coefficient bancaire	ratio bancaire
coefficient de couverture des risques	ratio de couverture des risques
coefficient de distribution des crédits à moyen et long terme	
coefficient de division des risques	
coefficient d'emploi des ressources stables	
coefficient de fonds propres et de ressources permanentes	coefficient de ressources permanentes
coefficient de liquidité bancaire	
coefficient de solvabilité	ratio Cooke
	ratio de solvabilité
concentration bancaire	
contrôle des établissements de crédit	
droit au compte	
intermédiation bancaire	
intermédiation financière	intermédiaire financier
loi bancaire	
organisation de la profession bancaire	
prêt de francs à non-résident	
réglementation bancaire	législation bancaire
réglementation prudentielle	contrôle prudentiel
surveillance bancaire internationale	
système bancaire	organisation du crédit
	organisation bancaire
système financier	
système monétaire	
transformation	transformation du court en moyen terme

1.2. Organismes appartenant au système financier

agent des marchés interbancaires	AMI
	courtier
autorité de contrôle	autorité boursière
banque	
banque d'affaires	
banque centrale	institut d'émission
	banque d'émission
	banque de réserve
banque commerciale	
banque de crédit à moyen et long terme	
banque de dépôts	
banque étrangère	banque sous contrôle étranger
banque française	
banque française à l'étranger	
banque de groupe	
banque multinationale	
banque nationale	banque nationalisée
banque populaire	crédit populaire
banque privée	banque privatisée
banque résidente	
banque universelle	
banques islamiques	
caisse d'épargne	caisse d'épargne ordinaire
comptoir de la Banque de France	
crédit agricole mutuel	caisse de crédit agricole
	caisse locale de crédit agricole mutuel
	caisse régionale de crédit agricole mutuel
	coopérative de crédit
crédit coopératif	
crédit d'équipement de PME	
crédit mutuel	
établissement de crédit	caisse Raiffeisen
établissement de crédit à statut légal spécial	

établissement public et semi-public de crédit
fonds de garantie du réseau bancaire
groupe bancaire
implantation bancaire à l'étranger
institution régionale de participation
institution financière
institution non bancaire
institution spécialisée
institution à statut social particulier
maison de réescompte
maison de titres
OPCVM

organisme doté d'organes centraux
réseau mutualiste
société de capital-risque
société de caution mutuelle
société de crédit-ball
société de développement régional
société financière
société financière d'innovation
SOFERGIE
spécialiste en valeurs du Trésor

1.3. Gestion bancaire

activité non bancaire
affacturage

assurance des dépôts bancaires
banclarisation
banque à domicile
banquier
centralisation des risques et des impayés
compte-joint
concurrence bancaire
condition de banque

contrôle interne
crédit scoring
DAB

date de valeur

démarchage bancaire
dépôt de garantie
dette subordonnée

emploi bancaire
encaisse
fiscalité bancaire

frais de gestion des établissements de crédit
GAB

garantie bancaire
guichet bancaire

machine à compter les espèces
marketing bancaire
opération des banques
pool bancaire
produit net bancaire
profession bancaire
relation établissement de crédit-assurance
relation établissement de crédit-clientèle
relation établissement de crédit-entreprises
rapport établissement de crédit-entreprises
responsabilité du banquier
ressource bancaire
risque bancaire
risque de taux d'intérêt
secret bancaire
sécurité bancaire

dépôts de garantie à caractère mutuel

non bancaire

organisme de placement collectif en valeurs mobilières
gestion collective de l'épargne

société de leasing
SDR
établissement financier

SVT

factoring
société de factoring
assurance-dépôts

déclaration des risques

banalisation des réseaux
commission bancaire
commission de découvert
commission d'endossement

distribanque
distributeur automatique de billets de banque
délai de valeur
jour de valeur

titre subordonné à durée indéterminée
titre subordonné remboursable

prélèvement exceptionnel sur les banques
taxe spéciale sur les activités financières et bancaires
frais bancaires
automate bancaire
guichet automatique de banque
libre-service bancaire
planification bancaire
implantation bancaire
réseau de guichets

produit bancaire
activité bancaire
crédit consorsial

bancassurance

services bancaires
spécialisation bancaire
tarification des services bancaires
technique bancaire
usure

chèque payant

1.4. Comptabilité bancaire

comptabilité bancaire
comptabilité analytique
opérations de trésorerie
opérations interbancaires
plan comptable bancaire
situation bancaire
situation hebdomadaire

2 EPARGNE - MARCHE DE CAPITAUX

2.1. Instruments financiers non négociables

bon de capitalisation
bon d'épargne
bon d'investissements
CODEVI
compte d'épargne en actions
compte sur livret
dépôt à terme

compte pour le développement industriel
CEA
dépôt sur livret
compte à préavis
compte à terme

dépôt à vue
épargne contractuelle
instrument financier non négociable
livret d'épargne
livret d'épargne populaire
livret d'épargne des travailleurs manuels
plan d'épargne individuel
plan d'épargne populaire
société d'investissement

bon non négociable
dépôt d'épargne

PEP
fonds de placement

2.2. Instruments financiers négociables

action
action à bon de souscription d'action
action à dividende prioritaire
action privilégiée
billet à ordre négociable
billet hypothécaire

billet de trésorerie

action à dividende prioritaire sans droit de vote
action de préférence

bon hypothécaire
titre hypothécaire
BAFRA
Billet Annuel à Faculté de Remboursement Anticipé
papier commercial
bons des institutions et sociétés financières

BISF
bon d'actions
bon d'institutions financières spécialisées

bons des IFS
bons des institutions financières spécialisées

bon de société financière
bon de souscription financière
bon de souscription d'actions
certificat de dépôt
certificat d'investissements
commercial paper
crédit de substitution
fonds commun de créances
fonds commun de placement
fonds commun de placement à risque
instrument financier négociable

ligne de crédit

fonds commun de trésorerie

obligation
obligation à bon de souscription d'actions
obligation à bon de souscription d'actions remboursables
obligation à bon de souscription d'obligations
obligation convertible

bon négociable
parts B du Crédit Mutuel
titre négociable

obligation à coupon zéro
obligation échangeable
obligation à fenêtre
obligation indexée
obligation participante
obligation remboursable en actions
obligation remboursable en certificat d'investissement
obligation renouvelable
obligation à taux d'intérêt variable
obligation warrantée
part de fondateur
SICAV
SICAV monétaire
SICAV de trésorerie
société civile de placement immobilier
titre de créance négociable
titre du marché monétaire

titre participatif
valeur étrangère
valeur mobilière à titre
valeur mobilière à titre nominatif
valeur mobilière à titre au porteur

emprunt indexé

part bénéficiaire
société d'investissement à capital variable

société civile faisant publiquement appel à l'épargne
TCN
titre à court terme négociable
instrument à court terme négociable
titre associatif

2.3. Fonctionnement des marchés de capitaux

agence de notation
agent de change
augmentation de capital
back office
bourse de province
bourse de valeurs

agence de rating

club d'investissement
contrat à options

application
marché hors-cote
marché libre
technique boursière
cours d'application

contrat à terme
contrepartie
cotation en bourse
courtier
couverture du risque

marché des options
marché d'options sur devises
options de changes
options sur valeurs mobilières
options sur devises

délit boursier
dématérialisation des valeurs mobilières
émission au robinet
émission de valeurs mobilières
emprunt notionnel
emprunteur
frais de bourse
indice boursier
information des actionnaires
innovation financière

courtage
adossement
opération de couverture
débit d'initié
dématérialisation des titres

contrat notionnel

introduction en bourse
investisseur institutionnel
marché des actions
marché des capitaux
marché au comptant
marché continu
marché financier
marché gris
marché hypothécaire
marché interbancaire
marché monétaire
marché des obligations
marché à option
marché de l'or

innovation bancaire
instrument financier
marché ouvert

marché en continu

marché libre de l'or
double marché de l'or
pool de l'or

marché primaire
marché à règlement mensuel
marché secondaire
marché à terme des marchandises
marché à terme de produits financiers

marché de taux d'intérêt

marchésisation
MATIF

MONEP
offre publique d'achat
offre publique d'échange
offre publique de retrait
offre publique de vente
opérateur principal du marché

opération sur les marchés bancaires
opération de réméré
opération sur titres

option d'achat
option de vente
put
participation financière

pension
portage
porteur de valeurs mobilières
prêteur en dernier ressort
prêt de titres
protection des actionnaires
qualité de la signature

règlement-livraison de titres
risque de contrepartie
risque de marché
risque systémique
salle des marchés
second marché
services financiers
société de bourse
syndicat financier
teneur de marché

titrisation

facteur de concordance
marché de contrats financiers
financial structure
contrat à terme d'instruments financiers
marché à terme de contrats financiers
marché des contrats à terme sur les taux d'intérêt
option sur taux d'intérêt
déintermédiation
marché à terme international de France
marché à terme d'instruments financiers
marché des options négociables de Paris
OPA
OPE
OPR

opérateur principal des marchés
interbancaires
CPM

négociation de valeurs mobilières
opération boursière
call

prise de contrôle
prise de participation

actionnaire

signature
rating

front office

syndicat bancaire
maintenance de marché
market maker
sécuritisation
securitization
titralisation

PER

2.4. Gestion de portefeuille

actionnaire populaire
arbitrage
capitalisation boursière
duration gestion de portefeuille
moins-value boursière
placement financier
placement à risque
plus-value boursière
portefeuille de valeurs mobilières
price earning ratio
taux de rendement
valeur de croissance
valeur refuge

Bibliographie

CHRISTIAN BENARD, *Le cahier des charges d'une application informatique, l'expression des besoins de l'utilisateur*, Les éditions d'organisation, Paris, 1989.

BARRY CINNAMON, *Gestion électronique de documents sur disques optiques*, A.F.N.O.R., 1989.





959613E